

Échanges de biens intra et extra-communautaires: réseau transeuropéen de collecte des statistiques, Edicom II

2000/0201(COD) - 12/03/2001 - Acte final

OBJECTIF : mettre en place un ensemble d'actions relatives au réseau transeuropéen de collecte, de production et de diffusion des statistiques sur les échanges de biens intra et extra-communautaires (Edicom - nouvelle phase). MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 507/2001/CE du Parlement européen et du Conseil. CONTENU : pour la mise en oeuvre de la nouvelle phase du programme Edicom, deux principaux objectifs seront poursuivis: 1) favoriser l'organisation du réseau la plus moderne, rationnelle et efficace possible, en l'accompagnant des mesures nécessaires à l'amélioration et à l'harmonisation des méthodes, afin de produire des statistiques: - plus fiables, moins coûteuses pour les redevables de l'information et les administrations, et disponibles plus rapidement; - satisfaisant de manière plus pertinente les attentes existantes et nouvelles des utilisateurs. 2) développer encore les outils informatiques existant au niveau de la collecte, de l'élaboration, de la transmission et de la diffusion de l'information statistique, en tenant compte des derniers progrès technologiques et en recherchant le meilleur rapport coût-efficacité. L'enveloppe financière pour l'exécution de l'action est établie à 51,2 millions d'euros pour la période 2001-2005.